



KIM International (KIM-I)

Invitation à l'épreuve internationale des Münsterlanders (IMP) près de Clèves (Kleve) (Allemagne)

Dates : 📅 du 14.10 au 15.10.2022

IMP (A) avec travail sur canard vivant (âge maxi 48 mois)
IMP (B) avec travail sur canard vivant (âge maxi 36 mois)

⇒ 15.10.2022

Exposition internationale pour tous les Petits Münsterlanders.
Participation obligatoire à l'exposition pour tous les chiens inscrits à l'IMP A et à l'IMP B.

Organisateurs : Verband Kleine Münsterländer International e.V. (KIM-I)
Nederlandse Vereniging van Heidewachtelliefhebbers (NL)

Katja Aelen, Bosbeeklaan 39, NL-5991 MA Baarlo
Email: evenementen@heidewachtvereniging.nl

Jan Veldhuis, Graaf Oswaldstraat 13, NI 7041 EH 's-Heerenberg
Email: secretaris@heidewachtvereniging.nl

Verband für Kleine Münsterländer Landesgruppe Rheinland e.V

Responsables : **Dietrich BERNING** Provinzialstraße 24 HAMMINKELN (D)
Port. : 0049 (0) 2873-261
Email: dietrich_berning@t-online.de

Ralf Essing Timsmanweg 33, D-46395 Bocholt
Port.: 0049 (0) 1607307472
Email: ralf-essing@gmx.de

Engagement : L'engagement devra être validé par le club national. Les cas particuliers seront étudiés à part.
Formulaires d'engagements à utiliser **IMP-A** et **IMP-B**.

Les formulaires IMP en français sont disponibles à l'adresse
<https://klm-international.info/fr/service/formulaires/> .

Le formulaire d'engagement à l'exposition internationale, pour un chien ne participant pas à l'IMP, est disponible à l'adresse https://klm-international.info/media/2020/03/Formulaire-dengagement-exposition-FR_DE-Nennung-zur-Zuchtschau.pdf

L'engagement doit être envoyé à **Dietrich BERNING** (voir coordonnées ci-dessus).

Date limite d'engagement : 4 septembre 2022

Montant de l'engagement : Participants IMP-A ou B : 150 € (exposition comprise)
Exposition (uniquement) : 30 €
Virement à effectuer sur le compte

Volksbank Euskirchen
IBAN DE96382600826613151050
BIC GENODED1EVB

RDV et hébergement : Hôtel-Restaurant: De Gelderse Poort Koningin Julianaplein 32 6576 AS Ooij (NL)

Conditions requises : IMP-A : Ne pourront participer que les chiens qui remplissent les conditions d'élevage dans leur pays d'origine.

IMP-B : seront autorisés à participer les chiens qui, à la date fixée pour la limite de l'engagement, ne présentent aucun défaut éliminatoire (Aucune condition particulière n'est nécessaire par rapport à la réglementation d'élevage propre au club national).

Le passeport européen PET est obligatoire.

Chaque chien doit être à jour pour la vaccination de la rage. Le chien doit être assuré, le conducteur est tenu à présenter le certificat d'assurance.

Conducteur : Chaque conducteur devra être en possession du permis de chasser validé dans son pays d'origine.

L'organisateur fournira les armes et les munitions. Un juge tirera pour tout conducteur qui n'est pas porteur du permis de chasse allemand.

Gibier : Le gibier mort pour le rapport devra être fourni par le conducteur de chien. Le canard vivant pour le travail à l'eau sera mis à disposition par l'organisateur.

Intendance : Pendant l'épreuve, une collation est prévue pour les conducteurs et les juges.

Divers : Dès leur arrivée, les conducteurs recevront un programme avec la répartition dans les groupes.

L'allemand est la langue officielle.

Les règlements des IMP peuvent être téléchargés à partir du site du KLM-I <https://klm-international.info/fr/>

Dons : Les dons en espèces ou en nature seront les bienvenus.

